



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Chaire UNESCO  
en paysage et environnement

Université  
de Montréal

Relations  
internationales

Québec



# CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LA CRÉATION DU JARDIN DU QUÉBEC

*Exposition internationale horticole de Qingdao  
2014 (Chine)*

Rapport du jury

19 septembre 2012

## RAPPEL DE DONNÉES SUR LE CONCOURS

Le concours d'architecture de paysage pour la création du Jardin du Québec dans le cadre de l'exposition horticole internationale de Qingdao avait comme objectif de sélectionner un projet d'expression contemporaine qui génère une expérience unique et qui possède un sens narratif évocateur pour le Québec et le pays hôte, soit la Chine.

Le concours s'est déroulé est une seule étape anonyme et sur invitation auprès des anciens participants des WAT\_UNESCO de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

Le concours a été lancé le 13 juillet 2012 et la période de dépôt des propositions s'est terminée le 4 septembre 2012.

## DÉROULEMENT DES DÉLIBÉRATIONS

Les délibérations du jury pour le concours d'architecture de paysage pour la création du Jardin du Québec à Qingdao se sont tenu le 6 septembre 2012 à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

Les personnes présentes lors des délibérations étaient :

Les membres du jury

- M. **Sébastien Breton**, architecte paysagiste, Atelier B3
- Mme **Paula Meijerink**, directrice de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal
- Mme **Mélanie Mignault**, architecte paysagiste, NIPPAYSAGE
- M. **Philippe Poullaouec-Gonidec** (président), titulaire de la CUPEUM

Un observateur

- M. **Olivier Bois**, ministère des Relations internationales du Québec

Le conseiller professionnel

- M. **Patrick Marmen**, agent de recherche, CUPEUM

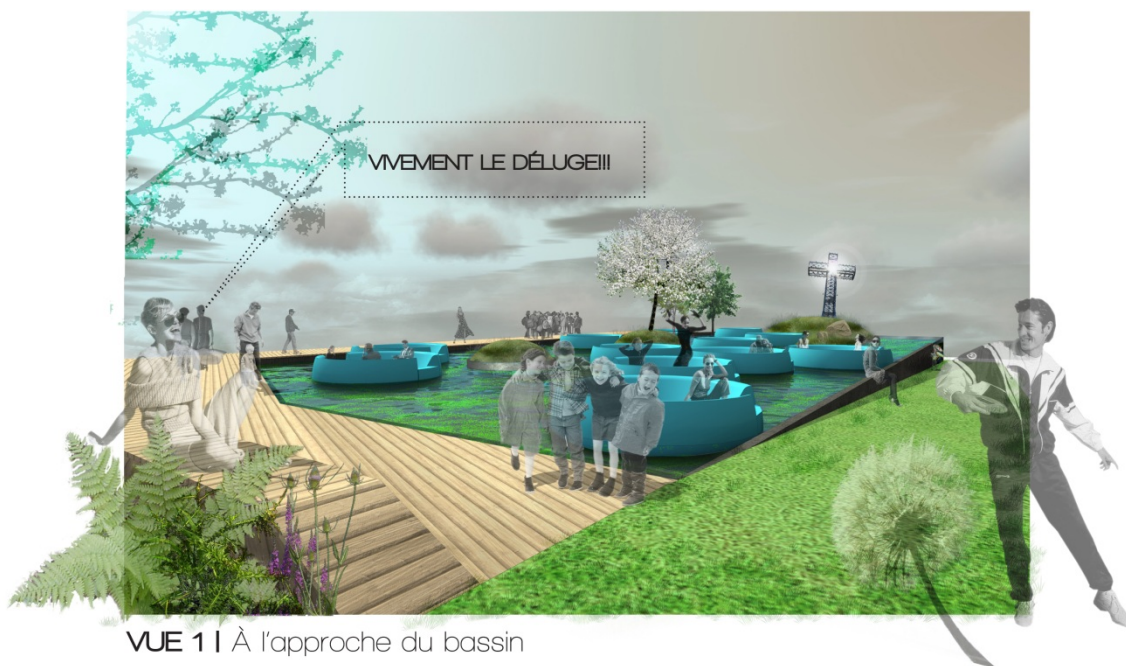
Les délibérations se sont déroulées en trois grandes étapes distinctes :

- la présentation du contexte du concours ainsi que du règlement;
- la prise de connaissances par le jury des propositions;
- la discussion sur les propositions et la sélection du lauréat.

## DÉCISION DU JURY

À l'examen des propositions, le jury a particulièrement porté son attention sur le positionnement des propositions par rapport aux approches contemporaines du jardin. Plus particulièrement, le jury a été sensible au développement d'un sens narratif fort qui était développé dans la description textuelle de la proposition et perceptible dans les illustrations ainsi que dans l'expérience projetée du jardin.

À 10 h 12, le jury a déclaré de manière unanime la proposition CV123 intitulée *La Flotte* et conçue par Catherine Blain (représentante de l'équipe) et Valéry Simard, lauréate du concours d'architecture de paysage.



VUE 1 | À l'approche du bassin

Selon le jury, cette proposition audacieuse aborde une thématique forte, la montée des eaux suite aux réchauffements climatiques, avec un esprit ludique. Pour ce faire, la proposition utilise un double registre : d'une part un propos et une position sur des enjeux environnementaux et d'autre part un concept d'aménagement basé sur l'aménagement d'un bassin et de bouées flottantes qui favorise le jeu. Ainsi tout en ayant une thématique actuelle qui rejoint adéquatement le thème général de l'exposition horticole, les aménagements proposés permettent de générer une expérience forte et engagée chez le visiteur.

De plus, cette proposition utilise les caractéristiques emblématiques du paysage québécois comme élément de composition notamment par l'évocation des Montérégiennes, de la croix du Mont-Royal et la plantation de pommiers ainsi que d'autres végétaux locaux. Ce choix permet de positionner clairement

l'identité québécoise du jardin. Néanmoins, la proposition ouvre une porte au dialogue interculturel, spécifiquement par la présence possible de végétaux asiatiques.

Finalement, le jury apprécie ce projet pour son potentiel de bonification. Tout en spécifiant le besoin de réfléchir plus à fond la question du confort des visiteurs, à l'utilisation des bouées flottantes et au système de purification de l'eau, le jury considère que les modifications éventuelles apportées au projet renforceront la force du concept d'aménagement.

